

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1159

présenté par
Mme Brulebois et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols.